

## Compte rendu de la réunion de clôture de la concertation

### En tribune :

- Mot d'accueil républicain par Jean-Pierre BECHTER, maire de Corbeil-Essonnes
- Pour HAROPA - Ports de Paris :
  - Eric FUCHS, directeur de l'agence Seine-Amont,
  - Sophie MANCA, chargée d'affaires urbanisme et environnement
  - Jean-Marc GAULIER, paysagiste de l'agence Urbicus, architecte conseil des ports de la Seine-Amont

### Dans la salle :

- Pour la municipalité :
  - Jean-Pierre BECHTER maire de Corbeil-Essonnes ;
  - Frédérique GARCIA, adjointe au maire chargée de l'écologie, du développement durable et du cadre de vie ;
  - Pascaline VANDENHEEDE, conseillère municipale chargée des commissions marchés publics et délégations de service public ;
  - Jérôme BREZILLON, conseiller municipal.
- Pour VNF
  - Hervé WILMORT

*Début de la réunion à 19h10  
30 participants*

Ports



# Projet de réaménagement du port urbain de Corbeil-Saint-Nicolas

## Déroulement de la réunion :

1. Ouverture de la réunion par Jean-Pierre BECHTER, maire de Corbeil-Essonnes
2. Présentation de Haropa-Ports de Paris du port de Corbeil-Saint-Nicolas, des points retenus au cours de la concertation, du projet de réaménagement initial, puis des modifications du projet proposées à l'issue de la concertation par Eric FUCHS, et Sophie MANCA, HAROPA – Ports de Paris, et Jean-Marc GAULIER, Urbicus
3. Échanges avec la salle
4. Clôture de la réunion

## 1. Ouverture

---

**Jean-Pierre BECHTER, maire de Corbeil-Essonnes** remercie les participants présents à cette réunion de clôture de la concertation. Il rappelle que le projet de réaménagement du port de Corbeil-Saint-Nicolas financé par Haropa-Ports de Paris va permettre de favoriser le développement de Corbeil-Essonnes. Il espère qu'Haropa-Ports de Paris a tenu compte dans son projet des recommandations faites par la ville et ses habitants pendant la concertation. Il remercie enfin Eric FUCHS, directeur de l'Agence Seine Amont, pour le déplacement du port céréalier quai de l'Apport-Paris.

**Claude CHARDONNET, C&S Conseils, animatrice de la réunion**, présente les différents intervenants et l'objectif de la réunion : faire le bilan de la concertation sur le projet de réaménagement du port de Corbeil-Saint-Nicolas, présenter les évolutions envisagées suite aux échanges avec habitants, élus et associations et répondre aux dernières questions des participants.

## 2. Présentation des objectifs et des caractéristiques du projet

---

Présentation de Haropa-Ports de Paris et de l'Agence Seine-Amont.

**Eric FUCHS** présente Haropa-Ports de Paris, un établissement public géré par l'Etat pour le développement d'activités sur la voie d'eau. Haropa-Ports de Paris a vocation à développer le trafic fluvial par l'aménagement et l'entretien des ports en Île-de-France mais aussi à développer l'activité économique en lien avec la voie d'eau pour la logistique ou les loisirs.

Ports





# Projet de réaménagement du port urbain de Corbeil-Saint-Nicolas

Haropa-Ports de Paris est organisé en quatre agences portuaires parmi laquelle l'Agence Seine-Amont. Celle-ci a la gestion de 26 ports répartis sur la Marne, la Seine, l'Yonne et le Loing en Ile-de-France.

Il précise que Haropa-Ports de Paris est le premier port fluvial français et le deuxième port européen (20 millions de tonnes de marchandises transportées en Ile-de-France chaque année).

**Eric FUCHS** rappelle que l'activité des ports de Corbeil, dont fait partie le port de Corbeil-Saint-Nicolas, est loin d'être négligeable. Cette activité portuaire et industrielle draine de nombreux marinières, qui pour stationner en attendant un chargement, plébiscitent le port de Corbeil-Saint-Nicolas.

**Eric FUCHS** explique qu'Haropa-Ports de Paris souhaite faire du port de Corbeil-Saint-Nicolas un port urbain. Il s'agit : de pérenniser le terre-plein amodié à EDF, très utile à l'échelon national, d'aménager un quai à usage partagé pour accueillir des activités logistiques, et de préparer le développement du transport fluvial de passagers et ainsi dynamiser l'activité touristique du territoire.

Il détaille ensuite les points forts du transport fluvial parmi lesquels la réduction du trafic routier en Ile-de-France, son impact positif sur l'environnement avec un bilan carbone moindre et son coût plus faible par rapport aux autres modes de transport. Il précise qu'Haropa-Ports de Paris a la capacité financière d'assumer une politique environnementale de soutien de la voie d'eau avec un soutien potentiel de la Région.

**Une participante** s'interroge sur la réglementation de la circulation fluviale. Elle souhaite savoir si cette réglementation peut être amenée à changer.

**Eric FUCHS** explique que la circulation fluviale n'est pas limitée. Les bateaux peuvent circuler nuit et jour, week-ends compris. Cependant il précise qu'en amont de Paris, le trafic est limité de fait, car les ouvrages (écluses) gérés par VNF sont fermés la nuit du lundi au samedi ( 20h à 6h) et ouvert le dimanche de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h00 . Il ajoute que le trafic n'est pas saturé avec les horaires existants et donc qu'un élargissement des horaires de fonctionnement n'est pas envisagé à court terme.

## Présentation du diagnostic actuel du port de Corbeil-Saint-Nicolas

**Sophie MANCA, Haropa-Ports de Paris**, rappelle l'historique céréalier du port de Corbeil-Saint-Nicolas et présente le port dans état actuel :

. Un port inaccessible, masqué par une haie qui ne permet pas l'accès visuel ou physique à la Seine pour le public ;

Ports



- . Un port occupé à l'amont par EDF, au centre par une zone de stationnement pour les camions du marché et Pôle emploi, à l'aval par un bateau-école et un logement et par une zone de stationnement des bus scolaires pour le collège Saint-Spire ;
- . À proximité du port, se situent le centre-ville de Corbeil et son patrimoine (cathédrale, marché couvert, grands moulins), une zone résidentielle, des promenades piétonnes discontinues de part et d'autre du port, et la zone logistique à l'aval, quai de l'Apport Paris.

## Présentation des premiers éléments du bilan de la concertation

**Sophie MANCA** détaille les actions de concertation entreprises pour le projet :

- . En amont de la concertation un travail de collaboration avec la ville de Corbeil-Essonnes, puis la réalisation d'une étude de contexte par le cabinet C&S Conseils avec la rencontre des principaux acteurs du territoire pour recueillir leurs attentes ;
- . Pendant la concertation : des rencontres publiques sur le marché et sur le port ainsi que le recueil des avis et des remarques adressées à Haropa-Ports de Paris.

Elle rappelle que les outils d'information associés à la concertation restent en place (le [site internet Haropa-Ports de Paris](http://siteinternet.haropa-ports.deparis.fr) et [l'adresse mail du projet : portdecorbeil-saint-nicolas@paris-ports.fr](mailto:portdecorbeil-saint-nicolas@paris-ports.fr)).

**Sophie MANCA** indique que la participation à la concertation et la qualité des échanges et des contributions a été très satisfaisante.

Les principaux avis formulés pendant la concertation ont porté sur :

- . L'opportunité du projet : des avis plutôt favorables au projet avec quelques interrogations sur son objectif ;
- . Les nuisances actuelles et la crainte des impacts du projet : des échanges qui soulignent les conséquences négatives de l'ouverture du port au public pour la quiétude et la propreté des lieux, et de l'amplification des nuisances en cas d'évolution de l'activité portuaire ;
- . Les impacts visuels du projet : des participants favorables à une ouverture paysagère et au déplacement de l'armoire électrique ;
- . L'environnement : des demandes de prise en compte pour améliorer l'écoulement des eaux vers des zones d'infiltration et diminuer l'imperméabilisation des sols avec une plus grande végétalisation du site ;
- . Les modes de déplacement : la demande d'aménager une piste cyclable le long du quai Jacques Bourgoïn ;
- . Les travaux : le souhait d'utiliser la voie d'eau pour les besoins logistiques des travaux de réaménagement du port ;
- . La maison éclusière : des avis divergents concernant sa démolition (ouverture visuelle) ou sa réhabilitation (patrimoine local). Par conséquent, Haropa-Ports de Paris propose de remettre cette décision à plus tard sachant qu'elle implique

Ports



# Projet de réaménagement du port urbain de Corbeil-Saint-Nicolas

également le départ du locataire et que Haropa-Ports de Paris souhaite conserver l'entreprise de bateau-école sur le port ;

- . La sécurité : plusieurs participants attentifs à l'amélioration de la sécurité des collégiens au niveau de la zone des bus ;

- . L'activité EDF : des riverains qui apprécient la communication mise en place par EDF en amont des opérations de transbordement ;

Le fonctionnement du QUP : le souhait d'éviter le passage des poids lourds sur le quai Jacques Bourgoïn en empruntant plutôt le terre-plein d'EDF en sortie ;

- . La décision et le calendrier du projet : des interrogations quant au rôle de la ville de Corbeil-Essonnes et un projet attendu depuis longtemps.

**Eric FUCHS** précise que les participants seront tenus informés de l'évolution du projet.

## Présentation du programme de réaménagement du port de Corbeil-Saint-Nicolas

**Jean-Marc GAULIER, Urbicus**, rappelle les objectifs du projet de réaménagement : améliorer la qualité paysagère du port et poursuivre son aménagement avec une perspective de développement économique dans la continuité des activités d'EDF.

Le programme de réaménagement prévoit, de l'amont vers l'aval :

- . La conservation des berges naturelles, pour en faire un espace paysager qualitatif ;

- . Le maintien de l'activité EDF pour le transport exceptionnel de colis lourds ;

- . L'aménagement d'un quai à usage partagé (QUP), c'est-à-dire un quai occupé ponctuellement selon les besoins. Les activités accueillies sur le QUP sont de deux natures : i) du chargement / déchargement de marchandises pour les chantiers locaux ; ii) de l'animation et du loisir ;

- . Une zone d'escale pour les marinières qui stationnent pendant les périodes de fonctionnement des écluses, pouvant également servir à moyen terme à des bateaux de croisières pour des arrêts ponctuels ;

- . Le maintien de la zone de stationnement des bus.

**Jean-Marc GAULIER** présente les aménagements prévus initialement et les modifications apportées suite à la concertation concernant : les conditions d'accès au port et leur fonctionnement, l'aménagement paysager et la maison éclusière. Haropa-Ports de Paris propose de :

- . Renoncer au cheminement piéton ouvert et libre compte tenu des risques d'incivilités et de nuisances et de conserver uniquement des accès véhicules limités et contrôlés au bénéfice des usagers portuaires ou titulaires d'un contrat avec Ports de Paris ;

- . Lutter contre l'imperméabilisation des sols et améliorer la gestion des eaux pluviales et la biodiversité en créant une noue paysagère sur la partie escale ;

Ports



- . Ouvrir la vue sur le port avec une végétation plus basse et plus riche en termes de rendu visuel et de biodiversité que l'actuelle haie de thuyas ;
  - . Déplacer l'armoire électrique dans l'axe de la rue Villoison ;
  - . Conserver dans un premier temps la maison éclésièrre et le bateau-école qui par sa présence quotidienne exerce une forme de contrôle social ;
- Les autres éléments du projet restent acquis.

**Eric FUCHS** ajoute qu'Haropa-Ports de Paris privilégiera le recours à la voie fluviale plutôt que la route pendant les travaux de réaménagement du port.

**Jean-Marc GAULIER** présente une vue en coupe du quai Jacques Bourgoïn ainsi que des exemples de réaménagement de ports urbains dans des zones comparables à celle du port Saint-Nicolas, par l'Agence Seine-Amont avec l'agence Urbicus. Ces aménagements proposent notamment un quai qualitatif et une bande plantée alternant arbres et végétation basse. Ils montrent que les ports peuvent participer à la qualité du paysage et du cadre de vie.

#### Présentation du financement et du calendrier du projet

**Eric FUCHS** indique que le projet est financé par Haropa-Ports de Paris, avec éventuellement des contributions du Conseil régional d'Ile-de-France pour le QUP et de l'Agence de l'eau pour la désimperméabilisation des sols. Il précise que la décision de ne pas ouvrir le port au public induit l'absence de frais d'entretien pour la ville de Corbeil-Essonnes.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- . 2018 : phase de concertation et publication d'un bilan de la concertation, mis en ligne sur le site internet de Haropa-Ports de Paris.
- . Fin 2018 : présentation du projet aux instances internes de Haropa-Ports de Paris
- . 2019 : phase travaux
- . 2020 : livraison du projet

### **3. Échanges avec le public**

---

**Bernadette DECOURTY, association Mieux vivre au Bas-Coudray**, souhaite savoir à qui revient la responsabilité de l'entretien des espaces verts du port. Elle s'interroge également sur les conséquences des travaux de réaménagement sur le système d'évacuation des eaux de la voirie en dehors du port (rue Chevalier notamment). Elle précise que celui-ci est rapidement saturé lors des épisodes orageux. Elle

propose donc que les travaux soit l'occasion d'améliorer le système d'évacuation des eaux du quartier.

**Une participante** déplore la fermeture du port au public et l'absence de projet d'aménagement d'une piste cyclable en continu de Corbeil-Essonnes jusqu'au barrage en amont.

**Un participant** évoque les nuisances sonores nocturnes subies par les riverains du port. Il indique que le port est ouvert depuis plusieurs semaines et que plusieurs personnes y viennent avec leur voiture pour écouter de la musique jusque tard dans la nuit. Il ajoute que ces nuisances nocturnes sont amplifiées par les personnes qui font de même sur le quai Maurice Riquiez en face du port. Il souhaite qu'Haropa-Ports de Paris remédie à cette situation.

**Sylvie DAYAMI, association Corbeil-Essonnes Environnement,** estime que l'aménagement paysager prévu est trop léger même si elle a conscience que le port est un espace de développement économique et qu'il a une vocation fonctionnelle. Elle s'interroge également sur la capacité de la noue paysagère à lutter efficacement contre l'échauffement induit par l'aspect minéral des revêtements en place et prévus. Elle explique qu'en période de forte chaleur les riverains ont besoin d'espaces qui dégagent de la fraîcheur. Elle craint que la noue paysagère ne soit pas pérenne.

- **L'entretien des espaces verts :**

**Eric FUCHS** explique qu'Haropa-Ports de Paris est responsable de l'entretien des espaces verts du port. Cette gestion est déléguée à un prestataire via un marché public, actuellement l'entreprise ID Verde.

**Jean-Marc GAULIER** explique que l'implantation d'un système de sondes peut être étudiée pour permettre d'adapter les périodes d'arrosage en fonction des besoins détectés directement au pied des arbres.

- **L'aménagement paysager :**

**Jean-Marc GAULIER** rappelle que l'objectif de l'aménagement paysager du projet est d'améliorer l'interface entre le port et la ville, par rapport à la haie de thuyas existante, sans être trop coûteux en entretien. Il ajoute que ces aménagements paysagers représenteront une surface de 4 000m<sup>2</sup>.

**Eric FUCHS** précise que le port doit rester en premier lieu une zone d'échange entre des camions, des voitures et des bateaux avant d'être un espace vert.

- **L'aménagement paysager et la chaleur :**

**Jean-Marc GAULIER** indique que des arbres sont prévus pour apporter de l'ombre sur le port. Il ajoute que la noue paysagère prévue, qui pourra être inondée ponctuellement pour accueillir les eaux de pluie, sera avant tout un milieu sec. Il rappelle que l'esthétique, la résistance et le facteur de biodiversité sont les critères principaux pour le choix des essences de la noue paysagère.

- **L'écoulement des eaux de pluie :**

**Eric FUCHS** indique qu'Haropa-Ports de Paris n'a pas encore étudié les détails techniques de réalisation du projet mais que les travaux d'aménagement prendront en compte la nécessité de ne pas saturer les réseaux existants et si possible d'améliorer l'évacuation des eaux de pluie.

- **L'aménagement d'une piste cyclable :**

**Eric FUCHS** explique que l'aménagement des voies cyclables relève de la compétence de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud et que le tracé de l'eurovéloroute n°3 est défini par le département de l'Essonne. Il ajoute qu'Haropa-Ports de Paris n'a pas connaissance d'un projet de piste cyclable à ce jour.

Il rappelle par ailleurs que le port est étroit et n'a pas la place d'accueillir une piste cyclable. Le port accueille déjà une zone ICAL avec un espace suffisant pour que les marinières puissent sortir leur véhicule, une noue paysagère, un espace de stationnement pour le marché et Pôle emploi et une bande paysagère.

- **L'ouverture du port au public :**

**Jean-Marc GAULIER** rappelle que la fermeture du port au public intervient suite à une forte demande des riverains et de la municipalité pendant la concertation. L'accès au port pour les véhicules sera contrôlé afin que le portail ne reste pas ouvert en permanence.

- **Les nuisances sonores nocturnes :**

**Eric FUCHS** explique qu'Haropa-Ports de Paris n'a pas la compétence pour intervenir sur les berges en face du port de Corbeil-Saint-Nicolas qui relèvent du domaine public fluvial géré par VNF.

**Une participante** se dit favorable à l'implantation d'arbres sur le port mais craint que la hauteur des arbres sélectionnés ne masque la vue des riverains sur la Seine.

**Philippe GAUDRY, office de tourisme de Corbeil-Essonnes**, regrette de ne pas avoir été contacté pendant l'étude de contexte sachant que l'office de tourisme a par

Ports



deux fois organisé la fête de l'eau sur le port de Corbeil-Saint-Nicolas. Il souhaite savoir si le port sera toujours disponible les samedis pour organiser des événements de ce même type. Il suggère à Haropa-Ports de Paris de raccorder le port en eau et électricité. Il souhaite également savoir, si dans le cadre du développement économique du territoire grâce au port, il serait envisageable d'aménager quelques places de parking à destination des camping-cars sur la partie amont du port. Proposé également par le SIARCE, cet aménagement, proche des grands axes routiers permettrait de dynamiser les commerces du centre-ville.

**Une participante** souhaite savoir qui aura la responsabilité financière de l'entretien du port après les travaux.

- **Les arbres prévus et la vue sur la Seine :**

**Jean-Marc GAULIER** explique qu'il n'y aura pas d'alignement régulier des plantations et que la hauteur des arbres sera variable afin de préserver la vue sur la Seine depuis les trottoirs et depuis les appartements des immeubles en face du port. Il propose, pendant les travaux, d'organiser une réunion de chantier avec les riverains pour étudier le choix des essences et de l'implantation des arbres.

- **L'entretien du port :**

**Eric FUCHS** confirme que l'entretien du port, terre-pleins et espaces verts, tant qu'il est fermé au public, est à la charge d'Haropa-Ports de Paris.

- **Raccorder en eau et en électricité le port :**

**Eric FUCHS** indique que la mise en place de bornes de raccordement eau et électricité harmonisées à l'échelle de Haropa est en projet et sera réalisée d'ici 2020. Sur le port de Corbeil-Saint-Nicolas, ces installations seront à destination des marins et des événements comme la fête de l'eau dans la zone escale qui leur est dédiée.

- **Des places de parking à destination de camping-cars :**

**Eric FUCHS** explique que cet aménagement n'est pas envisagé sur le terre-plein en amont du port. Sur cet espace, il indique que Haropa-Ports de Paris souhaite favoriser en priorité les entreprises en lien avec la voie d'eau et qui sont approuvées par les riverains. Dans ces circonstances, le maintien du bateau-école sur le port est prioritaire. Par ailleurs, il n'a pas connaissance de l'existence d'un aménagement similaire sur d'autres ports.

**Une participante** souhaite savoir à qui revient la responsabilité du nettoyage du port, et notamment du ramassage des débris qui jonchent actuellement la zone de parking des camions du marché.

Ports

**Un participant** craint que les revêtements prévus sur le port n'accroissent la réverbération et la remontée de chaleur. Il s'interroge sur la capacité des plantes à absorber cette chaleur.

**Une participante** estime que la problématique des nuisances nocturnes relève de la responsabilité de la municipalité. Elle estime également qu'on ne peut pas sectoriser la ville de Corbeil-Essonnes entre des quartiers silencieux ou bruyants. Elle déplore que le port ne soit pas ouvert à la promenade.

**Un participant** indique qu'en cas d'incivilités sur le port ou de nuisances sonores nocturnes, la police municipale refuse d'intervenir car le port est considéré comme une propriété privée dont la gestion incombe à Haropa-Ports de Paris. Par ailleurs, il regrette qu'aucun aménagement ne soit prévu pour accueillir les plaisanciers.

**Jérôme BREZILLON, conseiller municipal de Corbeil-Essonnes**, souhaite connaître les horaires d'ouverture et de fermeture du port. Il souhaite également savoir quelle(s) partie(s) du port seront accessibles au public.

- **Les détritits sur le parking des camions du marchés :**

**Eric FUCHS** rappelle que l'entretien et le nettoyage du port sont à la charge d'Haropa-Ports de Paris et assure que la situation à vocation à s'améliorer. Il rappelle que le parking où sont les détritits est occupé par les commerçants du marché qui depuis plusieurs mois ne payent pas la location du parking. Il explique que ce sujet fait l'objet d'un dialogue avec la ville de Corbeil-Essonnes afin de mettre en place une convention d'amodiation avec les commerçants du marché. Par cette convention, Haropa-Ports de Paris pourra demander aux commerçants de ramasser plus fréquemment leurs détritits.

- **Les revêtements prévus :**

**Jean-Marc GAULIER** explique que les revêtements prévus seront en majorité de couleur claire afin de limiter l'absorption de la chaleur par le sol. Dans le même esprit, la zone de stationnement sera aménagée en stabilisé et avec des arbres. Cependant il précise que le revêtement en enrobé est nécessaire sur le QUP afin de supporter le poids des camions et de ne pas se dégrader trop rapidement. Les essences végétales seront également choisies en fonction de leur résistance à la chaleur, à l'environnement urbain et aux véhicules.

- **Les nuisances nocturnes :**

**Sophie MANCA** indique qu'Haropa-Ports de Paris va venir fermer le port, qui avait été ouvert pour la réunion publique – visite de site du 2 juin, dans les prochains jours afin de couper court aux nuisances nocturnes. Elle ajoute qu'Haropa-Ports de Paris pourra s'entretenir avec la ville de Corbeil-Essonnes afin de publier un arrêté municipal interdisant l'accès du port au public. Cet arrêté permettra à la police municipale d'avoir le droit de pénétrer sur le port en cas d'occupation nocturne.

- **Un aménagement pour accueillir les plaisanciers :**

**Eric FUCHS** confirme que le projet ne prévoit pas l'aménagement d'une halte nautique sur le port. Il explique qu'aucune demande n'a été identifiée à cet endroit. Il estime qu'un tel aménagement serait plus approprié sur une zone de berges naturelles comme en amont du port si une étude globale du territoire en montrait le besoin. S'il existait un besoin en ce sens et si aucun emplacement n'était disponible, un tel aménagement serait possible sur le port. Il précise cependant le développement des activités de plaisance relève davantage des compétences de VNF.

- **La fermeture du port au public :**

**Eric FUCHS** rappelle que la fermeture du port au public intervient suite à une forte demande des riverains et de la municipalité pendant la concertation. Il indique que cette décision n'est pas irrémédiable et que le port pourra faire l'objet d'une ouverture au public dans quelques années si la demande en est faite.

**Daniel QUENTIN, gérant du bateau-école,** déplore l'absence de port de plaisance équipé d'une pompe à essence dans les environs de Corbeil-Essonnes. Il estime qu'un tel aménagement prendrait peu de place mais nécessiterait l'installation d'un amarrage spécial en raison de la hauteur des quais sur le port de Corbeil-Saint-Nicolas. Par ailleurs, il reste sceptique quant aux demandes de nettoyage du port de la part des riverains alors que plusieurs d'entre eux ne ramassent pas les crottes de leur chien. Il faut que tout le monde y mette du sien. Enfin il attire l'attention d'Haropa-Ports de Paris sur le risque de baignade en cas d'ouverture du port au public. Les enfants pourraient être tentés de plonger dans la Seine en raison de la hauteur des quais.

**Un participant** souhaite connaître l'avis des marinières sur le projet de réaménagement du port de Corbeil-Saint-Nicolas.

- **L'avis des marinières sur le projet de réaménagement du port de Corbeil-Saint-Nicolas :**

**Hervé WILMORT, VNF** indique que Haropa-Ports de Paris concerte VNF à chaque projet. Il explique que le choix de dédier une partie du linéaire du port de Corbeil-Saint-Nicolas aux marinières est satisfaisante et correspond à l'évolution des modes de vie des marinières, de plus en plus désireux de se déplacer à terre avec leur véhicule.

- **L'aménagement de places de stationnement à destination des plaisanciers :**

**Hervé WILMORT** explique que les plaisanciers n'en n'ont, à sa connaissance, pas exprimé le besoin. Il précise que la demande de stationnement des plaisanciers est surtout présente au niveau des ouvrages. Il ajoute cependant que VNF est preneur de projets en partenariat avec les communes du territoire afin de développer les activités sur le domaine fluvial.

**Eric FUCHS** indique qu'un tel projet est possible. Si quelqu'un souhaite le développer, Haropa-Ports de Paris pourra lui louer la partie amont du port.

**Une participante** souhaite savoir si la maison éclésièrè, si elle est conservée, sera rénovée et qui financera les travaux.

**Pascaline VANDENHEEDE, conseillère municipale chargée des Commissions marchés publics et délégations de service public**, souhaite connaître les retombées économiques de ce projet pour la ville de Corbeil-Essonnes.

**Frédérique GARCIA, adjointe au maire chargée de l'écologie et du développement durable et du cadre de vie**, se dit favorable au projet qui va valoriser un port inesthétique et améliorer le cadre de vie des riverains. Elle regrette la fermeture du port au public même s'il est justifié par le coût d'entretien trop élevé pour la ville et le risque de nuisances pour les riverains. Elle souhaite savoir si la zone de parking sera arborée. Enfin, elle se dit satisfaite de la concertation menée par Haropa-Ports de Paris.

- **La maison éclésièrè :**

**Eric FUCHS** explique que dans un premier temps il s'agit d'organiser le départ du locataire de la maison éclésièrè. Il précise que cette étape peut prendre du temps compte tenu du locataire et de la recherche pour lui d'une solution alternative. Dans ces conditions aucune décision ne peut être prise à court terme au sujet de la maison-éclésièrè pour l'instant.

- **Les retombées économiques pour la ville et le territoire :**

**Eric FUCHS** explique que les aménagements seront payés sur 20 ans par les loyers des clients du port, qui sont actuellement EDF, les commerçants du marché, Pôle emploi et le bateau-école. Localement, le réaménagement du port constitue un outil et une opportunité pour développer l'activité touristique à Corbeil-Essonnes.

- **La présence d'arbres sur la zone de parking :**

**Jean-Marc GAULIER** explique qu'il n'est pas possible de planter des arbres en dehors de la bande et de la noue paysagères car il s'agit d'un quai portuaire avant d'être un parking.

## 5. Clôture de la concertation

**Claude CHARDONNET** rappelle les principaux points exprimés au cours de la réunion :

- . Le choix et l'implantation de la végétation (essences, hauteur, entretien, densité et équilibre avec les surfaces artificielles) ;
- . Le traitement des eaux de pluie et l'amélioration des circuits d'évacuation ;
- . La continuité d'une piste cyclable le long de la Seine et l'Eurovéloroute 3 ;
- . Les nuisances sonores et notamment nocturnes associées à l'ouverture du site et la gestion des nuisances à l'échelle de la ville ;
- . L'absorption de la chaleur en fonction des revêtements et de la végétation ;
- . Le devenir de la maison éclusière ;
- . Les retombées économiques du projet pour la ville ;
- . Les usages du port à l'issue son réaménagement.

**Sophie MANCA** invite les participants à remettre les fiches avis aux membres de l'équipe. Le bilan de la concertation sera mis en ligne sur le site de Haropa-Ports de Paris, qui communiquera au fur et à mesure de l'avancement du projet.

**Eric FUCHS** remercie les participants. Il indique que si un accord financier est trouvé à la fin de l'année, Haropa-Ports de Paris reprendra contact avec la ville de Corbeil-Essonnes puis communiquera sur le calendrier des travaux.

*Clôture de la réunion à 20h50*